PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Le 15 octobre 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Manon, BLAMPAIN Raphaël, DELPECH Pierre, DUMAS Joële, GILS Antoine, LEFRANCQ Arnaud, MERCIER Lorna, MOUTON François, NISON Anne-Marie, PELLISSIER Anick, RICHOU Xavier, VOPEL Ronald.

Absents excusés : COSTE Philippe donne procuration à DELPECH Pierre,
MERICSKAY Sylviane donne procuration à GILS Denise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.
Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÉS-VERBAL

Le procès-verbal du 10 septembre est approuvé à la majorité des membres présents.

Raphaël BLAMPAIN s'abstient sur le sujet de la réfection du mur de soutènement situé chemin de Pautard. Il exprime le manque d'information claire sur ce sujet et demande la copie de la réponse émanant de l'assurance des propriétaires de ce terrain.

CONVENTION PRÊT MATÉRIEL

La convention de prêt de matériel communal (nacelle / répandeuse bouille à goudron) avec Laure-Minervois avait été signée en 2023. Madame le Maire propose de modifier cette convention en y apportant une précision au niveau du prêt de notre nacelle : inscrire un quota horaire annuel limité à 50h ainsi que le coût horaire supplémentaire si ce quota est dépassé (est compris le coût du matériel + le prix horaire de l'agent communal qui intervient comme conducteur).
Avis favorable à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPO CANTINE - CIAS

La convention de mise à disposition à Carcassonne Agglo – CIAS des locaux pour la restauration scolaire ainsi que pour l'ALAE a dû être mise à jour compte tenu du changement de lieu de la nouvelle cantine. En effet, depuis le 1er septembre les élèves peuvent profiter d'une nouvelle salle de restauration et pour cela la convention doit être modifiée afin d'y intégrer ce nouvel espace.
Avis favorable à l'unanimité.

SUBVENTION ÉGLISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de divers financeurs (département, région, DRAC, fondation du patrimoine, …). Les travaux de restauration de l'église paroissiale seront divisés en 3 tranches conditionnelles + 1 tranche ferme.
Avis favorable à l'unanimité.

SUBVENTION SYADEN RUE PLANCHON E.P

Certains coûts supplémentaires s'ajoutent au chantier de la rue PLANCHON :

- Des travaux d'éclairage public supplémentaires sont à prévoir sur la fin de la rue (depuis le garage auto PIRES jusqu'à la RD11) car ceux-ci n'entrent pas dans le programme d'enfouissement des réseaux du SYADEN, du fait que seuls les câbles télécoms et éclairage public sont présents sur ce secteur (pas d'électricité).
- Il y a également un raccordement à prolonger d'une vingtaine de mètres afin de rejoindre un poteau existant et éviter l'ajout d'un mât inutile (au début de la descente rue J. Prax).

Madame le Maire présente les deux devis que nous avons reçus de l'entreprise DEBELEC déjà en charge des travaux de la rue. Elle explique aux conseillers que le SYADEN subventionne les travaux de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 60% sur 25 000 € HT (maximum 15 000 €).
Avis favorable à l'unanimité pour l'acceptation des 2 devis et le dépôt de la demande de subvention auprès du SYADEN.

ADHÉSION CARCA AGGLO

Carcassonne Agglo exerce, en vertu de ses statuts, la compétence relative à la création, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Le Syndicat mixte MANEO dispose de compétences obligatoires et de compétences optionnelles permettant notamment d'assurer la gestion et le fonctionnement des aires de grand passage et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement social en faveur des gens du voyage.
L'adhésion de Carcassonne Agglo à ce syndicat vise à faire bénéficier d'une gestion mutualisée et d'un accompagnement technique, juridique et social dans le domaine de l'accueil des gens du voyage.
Il est proposé de confier au syndicat les missions optionnelles suivantes :

- la gestion et le fonctionnement de l'aire de grand passage ;
- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social, notamment en matière d'accès aux droits fondamentaux et d'insertion ;

Avis favorable à l'unanimité concernant le projet d'adhésion de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en région Occitanie – MANEO, à compter du 1er janvier 2027, au titre des compétences obligatoires prévues par les statuts du syndicat ainsi que pour les compétences optionnelles (énoncées ci-dessus).

DM

La décision modificative budgétaire votée au précédent conseil municipal doit être rectifiée.
Celle-ci doit se présenter de cette façon :

DM n°1 : Provisions article 2157 – Matériel et outillage technique

Augmentation de crédits - DÉPENSES		Diminution de crédits - DÉPENSES	
art. 2157	84 804.00 €	art. 2181 (op.37)	61 155.76 €
art. 2151 (op.34)	3 500.00 €	art 2182	27 148.24 €

DM art. 2157 « matériel et outillage technique » pour achat d'une chargeuse avec système de balayeuse intégrée et reprise de notre tractopelle pour 18 000 € H.T. Achat de la chargeuse 59 470 € H.T avec clim et achat de la balayeuse avec option cuve d'arrosage 11 200 € H.T.

DM opération 34 « chemins et ruisseaux » art. 2151 prévoir 3 500 euros : pour l'acquisition de plusieurs terrains au chemin bas afin de créer un ruisseau qui permettra l'évacuation des eaux pluviales de ce secteur en direction du « bras mort » de l'Argent-Double.
Avis favorable à l'unanimité pour l'ensemble de cette décision modificative.

Peyriac Minervois

CIRCULATION

➢ Le sens de circulation va être modifié dans les rues Edouard Caffort et Sainte Cécile.

Le choix se porte sur une circulation à sens unique de cette façon :

- La rue Edouard Caffort deviendra à sens unique de la rue Jean Jaurès vers la rue de l'Oratoire,
- La rue Sainte Cécile deviendra à sens unique de la rue de l'Oratoire vers la rue Jean Jaurès.

Il est convenu qu'en amont de cette modification, une consultation des riverains sera essentielle.

➢ Le haut de la rue Albert Teisseire (portion devant l'entrée du portillon de l'école) va être fermé à la circulation et devenir une zone réservée aux piétons. Pour ce faire, les agents techniques communaux procèderont à l'installation d'une barrière pivotante côté rue des Ecoles et un bac de fleurs fixe côté avenue Ernest Ferroul.

MATÉRIEL TECHNIQUE - TRAVAUX

- Horaires d'extinction de l'éclairage public : paramétrage des horloges astronomiques, l'éclairage s'éteint à 00h00 en semaine et 01h00 le week-end (seulement les vendredis et samedis soir) pour se rallumer à 5h30 tous les matins.
- Une convention a été signée avec Madame SOULOUMIAC concernant un échange de parcelles (entre le chemin bas et le moulin) ainsi que les autorisations d'accès pour le bornage, les études topographiques et autres, … qui serviront à mener à bien la création d'un ruisseau pour l'évacuation de l'eau pluviale du secteur.
  L'autorisation de la police de l'eau est encore manquante, un rejet supplémentaire d'eau dans la rivière n'est pas trop apprécié par leur service. De ce fait, Arnaud LEFRANCQ se charge de leur expliquer l'objectif qui est de rediriger un ancien ruisseau devenu inadapté.
- Une bande jaune sera peinte au sol, chemin de la Ginestière le long des trois logements d'Habitat Audois pour interdire tout stationnement qui devient gênant.
- Réunion du PLU le 8 octobre avec la présence des services de la DDTM, notre architecte Mr SEGUI et les services des Bâtiments de France. Les participants ont pu avoir une vision globale en effectuant ensemble un tour de village des secteurs les plus impactés par la vacance des logements et constater l'état dégradé de ces derniers.
- Les agents techniques ont procédé à l'élagage sévère de la rangée d'arbres au city stade pour des questions de sécurité des usagers. En effet, lors des derniers vents violents, plusieurs branches fragilisées se sont arrachées (arbres malades). Ils vont également devoir abattre quelques arbres morts dans le village, ceux-ci seront remplacés.
- Travaux de réfection du trottoir devant le 14 avenue Pasteur réalisés en régie communale à la suite de l'intervention de la société ARBO PAYSAGE pour le broyage de la souche d'un platane qui avait dû être abattu par les services du Département.
- Travaux de busage d'un ruisseau avenue Pasteur réalisés en régie par les agents techniques communaux.
- Le devis de la société ARBO PAYSAGE a été validé afin de procéder à l'élagage des platanes de la place de la Libération (Bourguet) comme tous les 4/5 ans environ.
- Deux devis ont été réceptionnés concernant l'enrochement d'un mur de soutènement sur le chemin de Pautard. Ce dernier s'effondre et doit être reconstruit obligatoirement par la commune qui est « responsable de l'entretien d'un mur de soutènement à l'aplomb d'une voirie communale. » Les conseillers débattent sur l'obligation légale et sur les textes de loi qui peuvent exister. Après plusieurs recherches, des jurisprudences ont invoqué cette obligation. Un troisième devis va être demandé auprès d'un autre prestataire.

QUESTIONS DIVERSES

- Souhait de mettre en place le « permis de louer » avec l'assistance de Carcassonne Agglo.
- Campagne de dératisation avec un premier passage prévu le 21 octobre, intervention de la société AR3D dans le réseau assainissement.

Peyriac Minervois

- Carcassonne Agglo a lancé la toute première ligne de covoiturage du territoire en partenariat avec Daily, reliant Pépieux à Carcassonne en passant par Peyriac-Minervois.
  Madame le Maire explique le fonctionnement : pour les passagers le service est 100 % gratuit. Il suffit de se rendre à un arrêt matérialisé par un panneau dédié (à Peyriac avenue Ernest Ferroul devant le groupe scolaire), de scanner le QR code affiché sur place via l'application Daily pour obtenir un e-ticket, et d'attendre un conducteur. Les conducteurs quant à eux reçoivent une notification sur l'application lorsqu'un passager attend à un arrêt. Les conducteurs sont rémunérés jusqu'à 3 € par trajet selon la distance et le nombre de passagers. Sans réservation : Ce service fonctionne comme une ligne de bus régulière, sans nécessité de planifier son voyage à l'avance.
- Les conseillers départementaux, Alain GINIES et Françoise NAVARRO-ESTALLE se déplaceront le 3 novembre à 18h30 salle du conseil à Peyriac-Minervois pour rencontrer les conseillers municipaux de la commune.
- Commémoration 11 novembre – porte drapeau Antoine GILS.
- Nettoyons la nature aura lieu le samedi 31 octobre, rdv à 9h00 devant le foyer.
- Madame le Maire indique avoir été invitée à la manifestation octobre rose le mercredi 14 octobre organisée par le Crédit Agricole et qui fut appréciée des participants.
- Prolifération des chats : une information va être relayée sur Panneau Pocket pour prévenir de l'intervention de la police pluricommunale auprès des riverains qui déposent de la nourriture devant les portes ou fenêtres sur la voie publique. Ces actions sont interdites et passibles d'une contravention. Certains conseillers municipaux proposent de reprendre une campagne stérilisation.
- Anick PELLISSIER demande l'installation d'un WC au nouveau boulodrome, car d'après les licenciés du club de pétanque ceux présents au local associatif sont trop loin surtout pour les personnes à mobilité réduite. Elle propose sinon de remplacer celui du city stade qui vient d'être abîmé par un autre WC avec accessibilité PMR. Cette solution parait trop onéreuse.
- Pierre DELPECH évoque le besoin d'étudier l'installation supplémentaire de système de vidéo protection dans le village à la suite de cambriolages récents.

La séance est levée à 20h35.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 NOVEMBRE à 18H00

Peyriac Minervois